



FORMATIONS POUR LES BÉNÉVOLES D'ASSOCIATIONS

Septembre-décembre 2012

LA FORMATION, UN ÉCHANGE DE PRATIQUES POUR LES ASSOCIATIONS

Les associations contribuent à la cohésion sociale et au développement équilibré des territoires. Le Conseil général, reconnaissant ce rôle majeur, a développé un programme de formation des bénévoles, territorialisé au plus près des acteurs associatifs.

MODULES DE FORMATION	
L'association et le salarié	Définir le rapport entre les bénévoles responsables du projet associatif et le salarié en charge de la mise en oeuvre des actions.
Elaborer ou réviser un projet associatif	Un outil de management à mieux connaître ; définir l'objet de son association en mobilisant les ressources nécessaires.
Organiser un évènementiel	Concevoir, mettre en oeuvre et évaluer une évènementiel selon les objectifs de l'association et ses ressources disponibles.
La communication interne dans l'association	Principes, réalités pour échanger et pour une plus grande efficacité collective.
La gestion de projet	Gérer son projet en tenant compte des ressources, des moyens et des objectifs de l'association.
Comment mobiliser, accueillir et intégrer de jeunes bénévoles	Rechercher la cohérence et la synergie entre de jeunes bénévoles dans le cadre d'une action collective éducative et citoyenne.
Savoir mener des réunions courtes et efficaces	Optimiser les techniques d'animation de réunion.
Mobiliser et animer une équipe de bénévoles	Conduire un groupe de personnes bénévoles en rendant compatibles les attentes personnelles et les objectifs collectifs.
L'évaluation des actions de l'association	Connaître les méthodes et les indicateurs pour valoriser le projet associatif auprès de ses partenaires.
Aborder les fondamentaux de la communication et construire son plan de communication	Concevoir une communication globale et efficace selon les objectifs de son association.
Analyser les points clés d'un site internet et mise en place d'un blog	Devant le développement des nouvelles technologies de l'information, comment cerner l'intérêt et les contraintes des nouveaux outils pour mieux communiquer sur les actions de son association.

Le Conseil général complète ainsi son dispositif de soutien aux associations girondines : aides financières, aides matérielles et logistiques, aides techniques. Il valorise l'engagement associatif bénévole.

Les formations sont destinées à un public de bénévoles, dirigeants ou non. Elles visent à renforcer leurs compétences et leurs savoirs. Elles favorisent les échanges inter-associatifs, le partage d'expériences et de pratiques, ainsi que la mise en réseau des acteurs de la vie associative girondine.

“Solidarité, sport, loisirs, culture, défense de l'environnement... l'action des bénévoles est vecteur de lien social en Gironde. Elle doit être encouragée et soutenue.”

Philippe Madrelle

Président du Conseil général de la Gironde

DATES	HORAIRES	LIEU
SAMEDI 22 SEPTEMBRE	9H-12H	MARTILLAC
SAMEDI 29 SEPTEMBRE MARDI 9 OCTOBRE SAMEDI 20 OCTOBRE MARDI 23 OCTOBRE SAMEDI 27 OCTOBRE	9H-12H 18H30-21H30 9H-12H 18H-21H 9H-12H	SAINT-MACAIRES BOURG SALLES ST-LAURENT-DU-MEDOC LEOGNAN
MARDI 2 OCTOBRE	18H30-21H30	BOURG
JEUDI 4 OCTOBRE SAMEDI 13 OCTOBRE	18H30-21H30 9H-12H	LORMONT PESSAC
MARDI 16 OCTOBRE	18H30-21H30	TRESSSES
JEUDI 18 OCTOBRE MARDI 13 NOVEMBRE	18H30-21H30 18H-21H	LORMONT ST-LAURENT-DU-MEDOC
JEUDI 25 OCTOBRE	18H30-21H	ST-LAURENT-DU-MEDOC
MARDI 6 NOVEMBRE MARDI 4 DÉCEMBRE	18H30-21H30	LIBOURNE TRESSSES
MARDI 13 NOVEMBRE	18H30-21H30	TRESSSES
JEUDI 15 NOVEMBRE SAMEDI 24 NOVEMBRE	18H30-21H30 9H-12H	LORMONT BIGANOS
SAMEDI 17 NOVEMBRE	9H-12H	LE POUT



LIEUX DE FORMATION

Inscriptions

**Maison Départementale des Sports
et de la Vie Associative**
Service de la Dynamique Associative

05 56 00 99 00
dgaj-dsa-mdsva@cg33.fr

pré-inscription en ligne sur
gironde.fr/benevoles

Informations

Les Conseillers en Développement Sport et Vie Associative répartis sur l'ensemble du territoire girondin ont pour mission d'accompagner les associations dans le développement de leurs projets. Ils apportent conseil et soutien technique.

Contactez le Conseiller de votre secteur en vous adressant au Pôle Jeunesse Territorial.

